# ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE Bureau international



# DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

		77.0 70.01101
(51) Classification internationale des brevets:	1 41	(11) Numéro de publication internationale: WO 79/01104
G04B 19/22		(43) Date de publication internationale:13 décembre 1979 (13.12.79)

- (21) Numéro de la demande internationale: PCT/CH79/00073
- (22) Date de dépôt international: 22 mai 1979 (22.05.79)
- (31) Numéro de la demande prioritaire: 5618/78-6
- (32) Date de priorité: 23 mai 1978 (23.05.78)
- (33) Pays de priorité:
- (71) Déposant; et(72) Inventeur: TSCHANZ, Pierre [CH/CH]; Neuwis 25, 8700Küsnacht (CH).
- (74) Mandataire: A.R. EGLI & CO,; Horneggstrasse 4, 8008 Zürich (CH).

(81) Etats désignés: AT, BR, DE, DE (modèle d'utilité), DK, FR (brevet européen), GB, JP, SE, US.

#### Publiée avec:

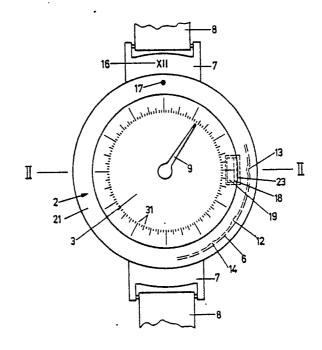
Rapport de recherche internationale

(54) Title: WORLD WATCH

(54) Titre: MONTRE MONDIALE

#### (57) Abstract

World watch with a single hand (9), comprising a clock mechanism in a case, a rim (2) on top of the case, a dial-plate (3) and the hand (9) and a bottom, this assembly forming an inner body which is mounted relatively to the inside of an outer locking ring (6). This ring is housed into a peripheral groove (12) formed by the rim (2) and the bottom. The body may be rotated step-bystep, being locked in each position by means of a locking device comprising two bosses (13) on the locking ring (6) and notches (14) arranged on the rim (2). One of the attachments (7) carries a numeral (16) and the rim (2) is provided with an index (17). Upon rotating the body, the index moves away from the stationary numeral; the difference, determined in hours on the dial-plate (3) which does not carry any numerals, gives the time deflection of the different time zones of the world.



### (57) Abrégé

Montre mondiale, à aiguille (9) unique, comprenant un mécanisme d'horloge dans un boîtier, une lunette (2) au-dessus du boîtier, un cadran (3) et l'aiguille (9) et un fond, cet ensemble formant un corps intérieur qui est monté relativement à l'intérieur d'un anneau de verrouillage extérieur (6). Cet anneau est logé dans une gorge périphérique (12) formée par la lunette (2) et le fond. Le corps peut être tourné pas à pas, étant verrouillé dans chaque position à l'aide d'un dispositif de verrouillage, comprenant deux bossages (13) sur l'anneau de verrouillage (6) et des encoches (14) apposées sur la lunette (2). Une des attaches (7) porte un chiffre (16) et la lunette (2) est munie d'un index (17). En tournant le corps, l'index s'éloigne du chiffre stationnaire; la différence, déterminée en heures sur le cadran (3) qui ne porte pas de chiffres, donne la déviation en temps, de différentes zones de temps au monde.

## UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

AT BR CF CG CH CM DE DK FR GA GB JP	Autriche Brésil République Centrafricaine Congo Suisse Cameroun Allemagne, République fédérale d' Danemark France Gabon Royaume-Uni	LU MC MG MW NL RO SE SN SU TD	Luxembourg Monaco Madagascar Malaŵi Pays-Bas Roumanie Suède Sénégal Union soviétique Tchad Togo
JP	Japon	US	Togo Etats-Unis d'Amérique

#### Montre mondiale

L'invention a pour objet une montre mondiale, c'est-à-dire une montre qui peut indiquer au porteur l'heure dans n'importe quel endroit au monde à partir de l'heure locale, ou bien déterminer l'heure locale correspondante à une certaine ne heure locale d'un endroit donné.

Des montres dites mondiales sont déjà connues, mais leur désavantage réside dans le fait qu'elles sont d'une construction assez compliquée, afin de donner l'information désirée; de même, cette information ne peut être obtenue qu'en 10 sélectionnant, d'un grand nombre de parties différentes de la montre, la partie propre pour y exécuter le réglage nécessaire, ce qui donne naissance à des actionnements et/ou interprétations incorrectes.

Une de ces montres, par exemple (brevet suisse no. 339 128)

15 possède un boîtier fixe comprenant le mécanisme d'horloge avec les deux aiguilles normales et un cadran normal, ce cadran étant entouré par deux anneaux rotatifs dont l'un, nommé l'anneau de zones de temps, porte des inscriptions indiquant la place principale pour chaque zone de temps,

20 tandis que l'autre nommé l'anneau des heures, porte 24 cer-

20 tandis que l'autre nommé l'anneau des heures, porte 24 cercles correspondant aux 24 heures du jour. Ces deux anneaux sont, comme déjà mentionné, montés rotatifs et peuvent



être actionnés indépendemment l'un de l'autre, afin de déterminer l'heure locale dans un certain endroit au monde ou l'heure à l'endroit actuel par rapport à une certaine heure déterminée dans un endroit donné. Ces deux anneaux 05 nécessitent une construction du boîtier assez compliquée, en vue des problèmes d'étanchéité.

Une autre montre, (brevet suisse no. 343 917) similaire à celle mentionnée, porte un anneau rotatif à fuseaux horaires. Cet anneau peut être mis en rotation par la couronnne; 10 il est logé dans une gorge annulaire. Il y a donc lieu de prévoir un support spécial dans le boîtier pour y loger cet anneau, ainsi que de prévoir une position axiale spéciale pour la couronne, afin qu'elle puisse non seulement entraîner le mouvement d'horloge et les aiguilles, mais aussi 15 cet anneau, sans actionner les autres parties de la montre lors de sa rotation.

On connaît aussi une montre mondiale (brevet suisse no. 451 827) qui est équipée avec quatre aiguilles. Une lunette rotative peut être tournée pour déterminer l'heure lo-20 cale à l'endroit désiré. La présence de quatre aiguilles donne naissance, non seulement à une confusion quant au propre temps local; elle complique aussi d'une manière considérable, les problèmes de ces aiguilles au centre du cadran, ainsi que leur entraînement individuel.

25 Une autre montre (brevet suisse no. 504 033), similaire dans sa construction à la seconde des montres mentionnées, est équipée d'un indicateur d'heure mondiale sous forme d'une calotte transparente rotative. De même, les problèmes d'entraînement de la calotte et du maintien d'étanchéi-30 té se posent également à cette construction.



Par contre, l'invention a pour objet une montre mondiale de construction beaucoup plus simplifiée et robuste, qui peut être fabriquée à prix réduit et qui donne une indication de l'heure désirée d'une manière claire, sans provoquer des erreurs, remédiant ainsi à tous les inconvénients cités ci-dessus.

Cette montre mondiale, objet de l'invention, se caractérise par ce qui ressort de la revendication l.

Une forme d'exécution, donnée à titre d'exemple, est illus-10 trée dans le dessin annexé:

Fig. 1 montre une vue de face de la montre;

Fig. 2 une section partielle selon la ligne II-II dans la fig. 1;

Fig. 3 une vue latérale, similaire à la section selon la 15 fig. 2, des parties extérieures de la montre, illustrées dans une position éclatée;

Fig. 4 une vue partielle de l'anneau de verrouillage et

Fig. 5 une vue partielle en-dessous de la lunette.

La montre illustrée comprend les parties suivantes:

20 un mécanisme d'horloge habituel, encastré dans un boîtier (pour des raisons de simplification, ce mécanisme connu et le boîtier sont illustrées dans la fig. 2 comme unité 1), une lunette 2 entourant le cadran 3 et le verre 4 de la montre au-dessus du cadran 3, un fond 5 et un anneau de

25 verrouillage 6, celui-ci portant deux attaches 7 diamétra-

WIPO WIPO

- 4 -

lement opposés pour le bracelet 8.

Le mécanisme d'horloge peut être de n'importe quelle construction connue, mais il n'entraîne qu'une seule aiguille 9, celle qui indique les heures.

- O5 Comme il ressort particulièrement de la fig. 3, le fond 5 et la lunette 2 sont rendus solidaires à l'aide des vis lo (de préférence quatre) qui sont insérées par des alésages 11 dans le fond 5 et vissées dans des alésages correspondants ll' dans la lunette 2. Cette dérnière et le fond 5 sont ainsi réduits, entourant entre eux le boîtier (non illustrés), afin de former un seul corps, qui se loge dans une manière rotative (qui sera encore décrite) dans l'anneau de verrouillage 6 solidaire des attaches 7 fixées au bracelet 8.
- 15 La lunette 2 et le fond 5 sont munis les deux de zones périphériques 2, 51 respectivement qui, dans l'état monté, forment une gorge annulaire périphérique 12 dont le fond 12' a un diamètre un peu inférieur au diamètre intérieur de l'anneau de verrouillage 6. Celui-ci est donc encastré 20 dans cette gorge qui empêche tout mouvement relatif dans le sens axial de la montre, mais permet la rotation relative entre lunette 2 et fond 5 d'une part et l'anneau de verrouillage d'autre part.
- Afin d'éviter que le corps 1, 2, 5 puisse tourner libre25 ment par rapport à l'anneau 6, un dispositif de verrouillage est prévu entre la partie cylindrique inférieure 22 et
  la lunette 2 (voir fig. 3) et la face intérieure 61 de
  l'anneau 6. Ce dispositif consiste en deux bossages 13,
  disposés diamétralement opposés l'un de l'autre sur ladite
  30 face 61 et en vingt-quatre encoches 14, disposées régulière-



ment le long de la périphérie de la partie cylindrique 22, deux de ces encoches 14 coopérant avec les bossages 13.

Pour tourner le corps 1, 2, 5 par rapport à l'anneau, on a recours à l'élasticité du matériel employé pour la lunet05 te 2 et l'anneau 6,ce qui permet une rotation sous friction (entre les bossages 13 et la paroi de la partie cylindrique 22) jusqu'à ce que deux autres encoches viennent en contact avec les bossages, verrouillant ainsi le corps dans sa nouvelle position. Le nombre de vingt-quatre encoches assu10 re que le corps peut être tourné heure par heure, en correspondance avec les zones de temps qui, avec peu d'exceptions, diffèrent toujours d'une heure l'une de l'autre.

Comme matériau assurant l'élasticité requise sans être trop flexible et sans souffrir d'usure trop grande, causée 15 par la friction entre lunette et anneau lors de la rotation, l'or gris a démontré les qualités nécessaires à ce but. Néanmoins, d'autres matériaux peuvent entrer en considération, pour autant qu'ils soient conformes aux exigences citées.

20 Il est évident que les bossages 13 pourraient aussi être prévus sur la partie cylindrique 22 et les encoches 14 sur l'anneau de verrouillage 6.

Comme il ressort de la fig. 1, l'attache supérieure porte un chiffre (par exemple) romain 16 et l'anneau de verrouil25 lage 6 un index 17, sous forme de point coloré, d'une cavité, d'un relief ou d'autre forme appropriée, ledit index déterminant l'étendue de la rotation par rapport au chiffre 16 et, par conséquent, à la partie fixe de la montre.

Le fond 5 est muni d'un évidement ou d'une noyure 18 pour 30 recevoir la couronne 19. (Fig. 1 et 2). De même, la lunet

te 2 est munie d'une noyure 23 englobant la couronne 19 à sa partie supérieure. Afin de permettre la mise en action de la couronne 19, celle-ci fait saillie en bas, c'est-àdire par rapport au fond 5.

O5 L'emploi de la montre pour déterminer les heures dans les différentes zones de temps est extrêmement simple.

Si on veut connaître l'heure actuelle dans une zone de temps dont on sait la différence en heures avec la zone · de temps où on se trouve, par exemple cinq heures en re-10 tard, on tourne le corps 1, 2, 5 et avec lui le cadran et l'aiguille dans le sens anti-horaire, jusqu'à ce que l'index 17 soit distant à cinq heures du chiffre fixe 16. A cet instant, il faut noter que le cadran ne porte aucun chiffre et qu'on détermine l'heure actuelle seulement par la 15 position de l'aiguille, comme tel est le cas des montres modernes normales qui ne portent, elles-mêmes, plus de chiffres. L'aiguille 9, qui selon la fig. 1 indique l'heure locale, étant peu après 1.15 heures (ou 13.15 heures) pointe maintenant dans une position oblique vers la gauche 20 et en vue de cette position bien connue et à l'aide des traits 31 sur la cadran 3, on réalise facilement que l'heure locale dans cette zone de temps distante, est à cet instant peu après 20.15 (ou 8.15) heures. Par contre, si on se rend dans une zone de temps qui, par exemple, est en avan-25 ce, on règle d'abord la montre en tournant le corps dans le sens horaire jusqu'à ce que l'aiguille 9 soit plus ou moins en correspondance avec les montres de cette nouvelle zone de temps (la position exacte de l'aiguille peut alors être obtenue en actionnant la couronne 19). Il ne 30 reste plus qu'à compter la différence en heures entre l'in-

dex 17 et le chiffre 16, afin de savoir de combien d'heures cette nouvelle zone de temps est en avance sur la zone



- 7 -

d'origine.

La montre illustrée est donc particulièrement appropriée en vue de l'introduction successive de l'heure d'été dans certains pays, ce qui crée une certaine confusion quant à 05 l'heure locale d'un pays par rapport à un autre, lorsqu'on traverse la frontière.

Il ressort de ce qui précède que la montre mondiale représentée ne comprend aucune partie intérieure à ajuster de lo l'extérieur (comme tel est le cas dans l'état de la technique), sauf l'aiguille qui, par ailleurs, doit être ajustée à chaque montre, de l'extérieur. Les problèmes d'étanchéité sont, par conséquent, les mêmes que ceux d'une montre habituelle et peuvent être résolus de la même façon, sans difficultés additionnelles.



WO 79/01104 PCT/CH79/00073

- 8 -

### Revendications

- 1. Montre mondiale, comportant un mouvement d'horloge dans un boîtier, un fond, un cadran et une aiguille unique, le boîtier (1) avec le cadran (3) et le fond (5) étant solidaires d'une lunette (2), ces parties formant un corps qui 05 est monté rotativement par rapport à un anneau de verrouillage (6) extérieur solidaire des attaches (7) pour le bracelet (8) de la montre, un dispositif de verrouillage (13, 14) permettant un verrouillage du corps dans des positions correspondant à une différence d'une heure, caractérisée 10 en ce qu'une des attaches (7) porte un chiffre (16) demeurant stationnaire et que la lunette (2) est munie d'un index (17) s'éloignant du chiffre stationnaire de la rotation du corps, cet index indiquant la position du corps relatif à l'anneau de verrouillage (6), permettant ainsi 15 de déterminer sur le cadran (3), la différence en heures entre différentes zones de temps.
- Montre selon la revendication l, caractérisée en ce que le dispositif de verrouillage consiste en deux bossages (13) et une série d'encoches (14), les bossages et les en-20 coches étant arrangés à la face intérieure (61) de l'anneau de verrouillage (6) et à une partie cylindrique (22) de la lunette (2) respectivement.
- Montre selon l'une des revendications précédentes, caractérisée en ce que la lunette (2) et l'anneau de verzon rouillage (6) sont d'un matériau dur, permettant néanmoins une déformation élastique.
  - 4. Montre selon la revendication 3, caractérisée en ce que ce matériau est en or gris.



WO 79/01104 PCT/CH79/00073

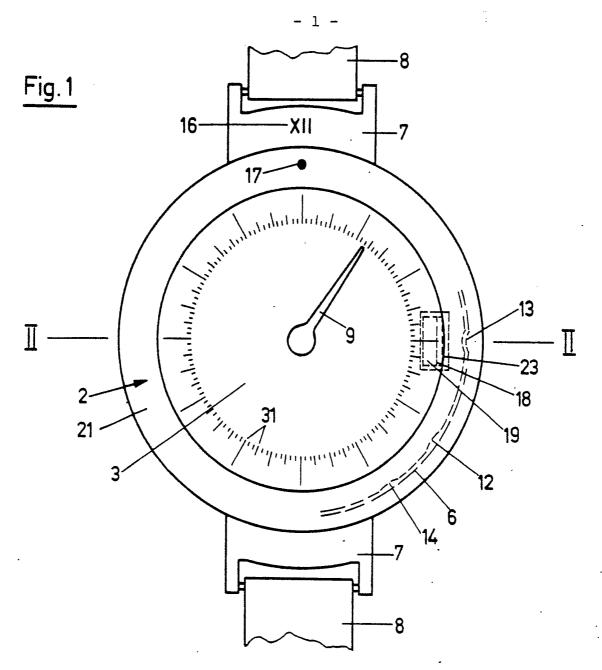
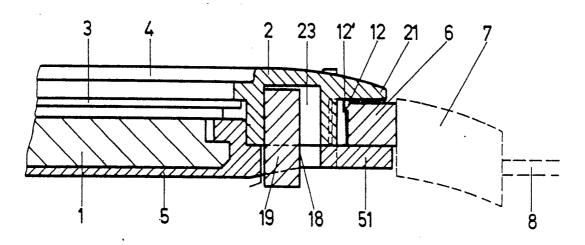
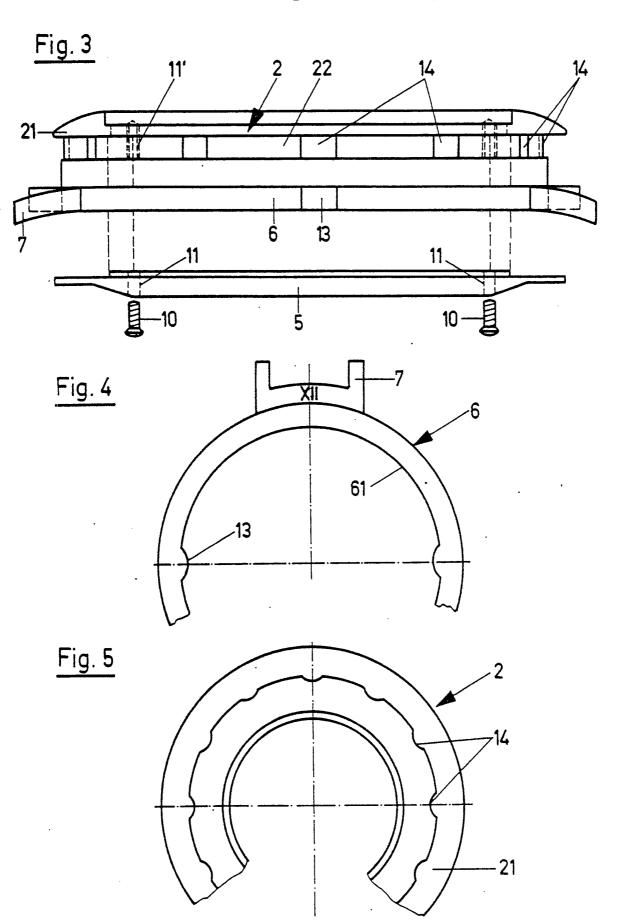


Fig. 2









### RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE

Demande Internationale Nº PCT/CH 79/00073

I. CLASSEMENT DE L'INVENTION (si plusieurs symboles de classification sont applicables, les indiquer tous) 3 Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nationale et la CIB G 04 B 19/22 II. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTÉ Documentation minimale consultée 4 Système de classification Symboles de classification Int.Cl.<sup>2</sup> G 04 B 19/22; G 04 B 37/04; G 04 B 37/14 Documentation consultée autre que la documentation minimale dans la mesure où de tels documents font partie des domaines sur lesquels la recherche a porté 5 III. DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS 14 Identification des documents cités, 16 avec indication, si nécessaire, des passages pertinents 17 N° des revendications visées 18 Catégorie 1 US, A, 3277646, publié le 11 octobre 1966, 1,2 Α voir colonne 3, lignes 43 à 51 et figure 11, R.M. Howard CH, A, 17585/68, publié le 15 juin 1970, Α voir le document en entier, Montres Sicura S.A. FR, A, 2326729, publié le 29 avril 1977, voir page 2, ligne 20 à page 5, ligne 10, Le Gal Albert Pierre US, A, 3382666, publié le 14 mai 1968, Α voir le document en entier, Martin E. Gerry \* Catégories spéciales de documents cités: 15 « A » document définissant l'état général de la technique « P » document publié avant la date de dépôt international mais à la date de priorité revendiquée ou après celle-ci « E » document antérieur, mais publié à la date de dépôt international ou après cette date document ultérieur publié à la date de dépôt international ou « L » document cité pour raison spéciale autre que celles qui sont mentionnées dans les autres catégories à la date de priorité, ou après, et n'appartenant pas à l'état de la technique portinent, mais cité pour comprendre le principe ou la théorie constituant la base de l'invention « O » document se référant à une divulgation oraie, à un usage, à «X» document particulièrement pertinent une exposition ou tous autres moyens IV. CERTIFICATION Date à laquelle la recherche internationale a été effectivement Date d'expédition du présent rapport de recherche internationale 2 22 août 1979 7 septembre 1979 Agministration chargée de la recherche internationale 1 Signature du fonctionnaire autorisé 20 G.L.M. Kruydenberg Office Européen des Brevets

## INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International Application No PCT/CH79/00073

I. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER (if several classification symbols apply, indicate all) 3							
According	to Internati	ional Patent Classification (IPC) or to both Nati	onal Classification and IPC				
G 04 B 19/22							
II. FIELDS	SEARCH	(ED		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
		Minimum Documen	tation Searched 4				
Classification	n System		Classification Symbols				
In	t. Cl. <sup>2</sup>	B 37/04; G 04 B 37/14					
Documentation Searched other than Minimum Documentation to the Extent that such Documents are Included in the Fields Searched <sup>6</sup>							
III. DOCU	MENTS C	ONSIDERED TO BE RELEVANT 14					
Category *	Citati	on of Document, 16 with indication, where appr	opriate, of the relevant passages 17	Relevant to Claim No. 18			
A	line	, A, 3277646, published on 11 Octs 43 to 51 and figure 11, I. Howard	ctober 1966, see column 3,	1,2			
A	СН	A 17585 /68 published on 15	June 1970 see the whole				
	CH, A, 17585,/68, published on 15 June 1970, see the whole document, Montres Sicura S.A.						
A	20	FR, A, 2326729, published on 29 April 1977, see page 2, line 20 to page 5, line 10, Le Gal Albert Pierre.					
A	doc	US, A, 3382666, published on 14 May 1968, see the whole 1 locument, Martin E. Gerry.					
				•			
		,		·			
i				1			
•	-	of cited documents: 16					
"E" earlier filing	· document date	g the general state of the art but published on or after the international	"P" document published prior to the in on or after the priority date claime "T" later document published on or af	d			
<ul> <li>"L" document cited for special reason other than those referred to in the other categories</li> <li>"O" document referring to an oral disclosure, use, exhibition or other means</li> </ul>		ategories	date or priority date and not in co but cited to understand the princ the invention "X" document of particular relevance	nflict with the application.			
IV. CERT	FICATIO	N .					
	Actual Co ugust 19	mpletion of the International Search <sup>a</sup> 979 (22.08.79)	Date of Mailing of this International Se 7 September 197	•			
				- (01.07.17)			
International Searching Authority 1 European Patent Office			Signature of Authorized Officer 20				
Luro	pean Pa	tent Ullice	,				